

**Adhésion 2017-2018**

59 rue Raymond Sommer  
81000 Albi  
tel 07.82.92.82.71  
mél : [sudedutarn@orange.fr](mailto:sudedutarn@orange.fr)  
site : sudeducation81.fr

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

adresse personnelle : .....

adresse professionnelle : .....

tel : ..... mel : .....

CATÉGORIE / STATUT (Instit, PE, OEA, AE, Certifié...) : .....  
et Fonction exacte: ..... Échelon: .....

*Vous allez recevoir la presse syndicale chez vous et les informations syndicales par mail*

**L'adhésion est un acte d'engagement syndical. C'est le seul moyen dont nous disposons pour fonctionner : journaux, tracts, affiches, courriers, matériels et frais de fonctionnement, caisse de solidarité, vie locale et fédérale ...**

**SUD ÉDUCATION ne reçoit aucune subvention.**

**Calcul de la cotisation**

saire mensuel en €	cotisation annuelle en €	saire mensuel en €	cotisation annuelle en €
moins de 600	6	+ de 2100	230
plus de 600	15	+ de 2200	251
+ de 750	27	+ de 2300	272
+ de 900	45	+ de 2400	293
+ de 1000	54	+ de 2500	315
+ de 1100	64	+ de 2600	340
+ de 1200	75	+ de 2700	364
+ de 1300	88,5	+ de 2800	390
+ de 1400	102	+ de 2900	416
+ de 1500	117	+ de 3000	443
+ de 1600	135	+ de 3100	472
+ de 1700	153	+ de 3200	500
+ de 1800	174	+ de 3300	530
+ de 1900	192	+ de 3400	561
+ de 2000	210	+ de 3500	593
		+ de 3600	calcul: 17,30%

Cotisation annuelle: .....€

*Utilisez la grille ci-contre pour calculer le montant.*

*Possibilité d'un encaissement fractionné: vous pouvez faire **6 chèques maximum** ( en nombre entier d'euros !!); ils seront encaissés le 20 de chaque mois et le dernier au plus tard en juillet. Si vous souhaitez payer par virement bancaire, il suffit de nous en faire la demande par mél et nous vous communiquerons la procédure.*

**Précisez le nombre de chèques : .....**

**et rédigez-les à l'ordre de :**

**SUD Éducation Tarn**

*(Ne pas les anti-dater mais préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement voulue.)*

*La cotisation vaut pour l'année scolaire du 1er septembre au 31 août.*

*La cotisation est à payer avant le 31 mars. Vous recevrez une attestation pour déduction fiscale qui portera sur l'année où les chèques ont été encaissés. (60% de déduction si vous n'êtes pas au frais réels; si vous êtes au réel, c'est à déclarer dans les frais).*

J'autorise Sud Education Tarn à faire figurer ces informations dans les traitements et fichier informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi de 06/01/78 Informatique et Liberté.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Education Tarn.

Date .....signature